



AFFICHÉ
LE 31.05.2024.

2024/.....
Parafe

DÉCISION N°38/2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU PLAN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES RESIDENCES AUTONOMIES DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET NATIONAL : REHABILITATION DE LA RESIDENCE DES PERSONNES AGEES

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du conseil municipal au Maire, et notamment l'alinéa 25 ;

Vu la délibération n°61 du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 fixant la liste des délégations données au maire dans le cadre de cet article ;

Vu le CRTE signé le 17 décembre 2021

DÉCIDE

Article 1^{er} : de demander une subvention au titre du Plan d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomes, dans le cadre de l'appel à projet, d'un montant de 81 792,27 € HT, soit 60 % du montant total des travaux (136 320,45 € HT) pour la réhabilitation de la résidence des personnes âgées.

Article 2 : que la période prévisionnelle de travaux est du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024. .

Article 3 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 28 mai 2024

Le Maire
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-077-217703503-20240528-ADECISION_3